

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN : LE PROJET DE PADEL/TENNIS ADOPTÉ



Les élus communautaires ont adopté à 2/3 des suffrages exprimés un projet structurant important lors du Conseil communautaire du 2 juin, le projet de réfection du Centre départemental de tennis à Saint-Flour par le biais de la construction d'un nouvel padel / tennis, situé à proximité du Centre aqualudique. Ils ont également validé la nouvelle contractualisation proposée par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) à l'échelle départementale sur l'information et le conseil à l'amélioration de l'habitat.

Dynamique économique et attractivité : Le projet de padel / tennis adopté !

Après avoir reçu l'ensemble des retours des financeurs sollicités sur le projet de construction de nouveaux courts de padel et de tennis couverts et extérieurs, les élus communautaires donnent leur feu vert au lancement de l'opération.

Saint-Flour Communauté est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement du Centre départemental de tennis couvert situé à Saint-Flour. Elle a engagé depuis 2017 une réflexion sur le devenir de cet équipement qui n'offre plus les conditions suffisantes pour la pratique du tennis dans de bonnes conditions.

A l'issue d'une première étude technique, le choix a été fait en 2019 de construire un **nouveau bâtiment sur un nouveau site, à proximité du Centre aqualudique communautaire, qui offre une surface adaptée au projet envisagé. L'ensemble formé par les deux bâtiments constituerait le Pôle sportif du Colombier.**



Le projet, issu d'une réflexion avec la Ville de Saint-Flour ainsi que les clubs et la Fédération sur les besoins et le fonctionnement des nouveaux espaces, concerne la construction d'un nouveau bâtiment de 1859 m² comprenant :

- 2 nouveaux courts de tennis couverts ;
- 1 court de padel couvert - une pratique qui a progressé de 113% en 2 ans, actuellement non proposée sur le territoire ;
- Un club house ;
- Une infirmerie, des bureaux, un local technique, des espaces communs regroupant vestiaires, rangements et sanitaires également accessibles de l'extérieur.
- 2 courts extérieurs vont également être construits. En effet, après échange avec la commune de Saint-Flour et suivant sa volonté, il a été convenu de profiter de ce projet pour proposer de nouveaux cours extérieurs de tennis, ceux présents au camping des Orgues étant obsolètes. La commune a donc délégué la maîtrise d'ouvrage de leur réalisation à la Communauté de communes mais prend en charge la part d'autofinancement correspondant à la réalisation des courts extérieurs. La réalisation et l'entretien des courts extérieurs de tennis restent de compétence communale.



Mutualisé

Le parking du Centre aqualudique sera mutualisé avec ce nouveau bâtiment, 8 nouvelles places seront construites représentant un ensemble de 92 places.

Par ailleurs, le nouveau bâtiment sera **raccordé au réseau de chaleur du Centre aqualudique et sera équipé de panneaux photovoltaïques** qui bénéficieront également au Centre aqualudique et lui permettront de réaliser **60 000€ d'économie par an grâce à l'autoconsommation**.

Modulable

Il offrira aussi la possibilité d'être **modulable pour des temps exceptionnels ou selon l'évolution des pratiques**.

En effet, il pourrait être transformé en salle de spectacle de grande capacité, ou encore devenir un hall d'exposition.

Par ailleurs, selon l'évolution des pratiques, la partie couverte pourrait également évoluer afin d'abriter 1 tennis et 3 padels.

Ainsi, avec ce projet, inscrit au projet de territoire 2021-2026, Saint-Flour Communauté poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer les conditions de pratique du tennis ;
- Accompagner le développement de nouvelles pratiques sportives comme le padel, actuellement inexistant sur le territoire ;
- Favoriser la pratique sportive ;
- Regrouper sur un même site, le Pôle sportif du Colombier, plusieurs pratiques sportives et mutualiser les charges de fonctionnement ;
- Améliorer les infrastructures sportives présentes sur la commune de Saint-Flour et permettre leur évolution ;
- Conforter l'attractivité du territoire puisque ce serait le seul équipement couvert de ce type sur l'arrondissement.

Plus de 50% de financements

Ce projet, d'un coût de 3,5M€ au total, sera financé à plus de 50% par l'Europe (19,7%), l'Etat (13% au titre de la DSIL et de l'Agence nationale du sport), la Région (2,8%), le Département (14%), la Ville de Saint-Flour (3,2%) au titre de la prise en charge des courts extérieurs. L'autofinancement s'élèverait à 1,87M€ (47,4%) pour Saint-Flour Communauté.

Un coût supportable par l'intercommunalité et sans pénaliser d'autres projets, grâce aux efforts de gestion réalisés ces dernières années.

Les élus communautaires ont validé le lancement de ce projet, les travaux pourraient ainsi débuter fin 2025 pour une durée de un an.

Habitat :

Une nouvelle contractualisation pour le conseil à la rénovation de l'habitat

Les conseillers communautaires ont également validé le nouveau cadre de contractualisation proposé par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah) sur les missions d'animation et de conseil à la rénovation de l'habitat. Ce pacte territorial, proposé à l'échelle départementale, permet de simplifier et harmoniser le service public de la rénovation de l'habitat. A terme, cette nouvelle contractualisation intégrera également les missions liées aux Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), tout en laissant aux intercommunalités la possibilité de développer leur politique de l'habitat.

Saint-Flour Communauté mène depuis 30 ans avec ses partenaires, notamment l'Anah (Agence nationale d'aide à l'amélioration de l'habitat), une politique d'aide à la rénovation et à l'amélioration des logements, **qui a généré plus de 38M€ de travaux et 16M€ de subventions dans le cadre d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat.**

Elle porte ainsi actuellement deux de ces opérations (OPAH - OPAH-RU) signées le 26 juillet 2024 pour une durée de 3 et 5 ans. Celles-ci doivent permettre de mobiliser plus de 8M€ d'aides aux travaux sur le territoire à destination de 345 propriétaires occupants ou bailleurs pour des opérations concernant la rénovation énergétique et la lutte contre la précarité

des logements ; l'adaptation des logements face au vieillissement ou au handicap ; la lutte contre l'habitat indigné et très dégradé.

En 2021, le Département, en partenariat avec les intercommunalités, a lancé Cantal Rénov' Energie, qui informe les propriétaires occupants comme bailleurs sur toutes les thématiques liées à l'amélioration de l'habitat. Ce service, guichet unique d'information aux usagers, les oriente vers les interlocuteurs susceptibles de les aider à monter leur dossier dans le cadre des OPAH portées par les intercommunalités.

Il est accessible par le biais d'un contact unique : 04 71 46 49 00, renovenergie@cantal.fr.



La convention 2025-2027 adoptée par les conseillers communautaires, conclue avec le Conseil départemental et les 8 autres intercommunalités du département, homogénéise ce service à l'échelle du département pour gagner en lisibilité et le faire perdurer en ciblant trois missions principales :

- l'animation et la mobilisation vers les particuliers et les professionnels ;
- l'information et les conseils aux ménages ;
- l'accompagnement des ménages à la réalisation de leurs projets.

Saint-Flour Communauté participe au financement de ce dispositif à hauteur de 11705€ par an.